



La nouvelle loi sur la location

Par **nesstyle2rue**, le **10/01/2008** à **22:00**

bonjour . je v enmenager dans un appartement dans le mois de fevrier , je n ai rien signier encore . c etais pour savoir si je v avoir le droit a la nouvelle loi ? merci

Par **bidochon**, le **11/01/2008** à **22:07**

quelle loi ? c'est vague
si vous parlez des 2 mois de caution, pour l'instant c'est pas passé au sénat à ma connaissance

Par **freesonnerie**, le **12/01/2008** à **14:05**

Bonjour

Ce n'est pas une nouvelle loi. Ce n'était qu'un projet de loi. Et même si elle passe, il faudra encore attendre un décret d'application. Donc pour l'heure, le dépôt de garantie est tjs de 2 mois.

Cordialement